



communiqué

Date Le 15 juin 1989

N^o 142

Pour publication

RESTRICTIONS À L'IMPORTATION SUR L'IVOIRE D'ÉLÉPHANTS D'AFRIQUE

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de l'Environnement, l'honorable Lucien Bouchard, ont annoncé aujourd'hui leur intention de prendre des mesures afin d'imposer de nouvelles restrictions sur les importations d'ivoire brut ou sculpté provenant d'éléphants d'Afrique.

Le resserrement des contrôles à l'importation existants empêchera le Canada de devenir un pays où il est facile de blanchir les acquisitions illicites d'ivoire réalisées au cours de cette période, alors même que les signataires de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction étudient des propositions visant à augmenter la protection accordée à cette espèce d'éléphant avant la réunion d'octobre 1989.

Le Canada participera activement, dans le cadre de la Convention, à la réunion de juillet du groupe de travail sur les éléphants qui se tiendra au Botswana. Cette réunion contribuera à évaluer les conditions socio-économiques et écologiques complexes qui menacent l'éléphant d'Afrique, et notamment les réseaux impliqués dans le commerce illicite de l'ivoire.

Cet automne, le Canada demandera en outre que la Convention accorde aux éléphants d'Afrique la même protection dont bénéficient les éléphants d'Asie menacés d'extinction, en plaçant les éléphants d'Afrique dans une catégorie prévue par la Convention, de manière à interdire le commerce d'ivoire tiré de ces éléphants. Les pays qui ont signé la Convention se réuniront à Lausanne en octobre pour traiter de la question.

M. Clark a déclaré que "cette mesure devrait démontrer la volonté du Canada de décourager tout abattage spéculatif de ces superbes animaux qui pourrait se produire au cours des délibérations actuelles dans le cadre de la Convention et faire valoir les vives préoccupations du Canada concernant la situation critique de ces éléphants".

M. Clark a demandé à son secrétaire parlementaire, M. Patrick Boyer, député d'Etobicoke-Lakeshore, de suivre de près l'évolution de cette question et de se tenir en contact avec les parties concernées.

- 30 -